

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 34 (1963)  
**Heft:** 6

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P734

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 6 Juin 1963

## SOMMAIRE

Oeuvres sociales, du Jura à Neuchâtel — La Collégiale de Saint-Ursanne  
Perspectives d'évolution de l'industrie gazière suisse  
Rapport d'activité de La Jurassienne, caisse d'assurance-maladie, Cortébert  
Chronique économique

## Oeuvres sociales

### Du Jura à Neuchâtel

*\* C'est une séance instructive et enrichissante que la commission sociale de l'ADIJ a tenue récemment à Neuchâtel sous la présidence de M. Willy Sunier, préfet à Courtelary. Ce fut l'occasion pour ses membres de faire connaissance avec deux institutions dont on ne dira jamais assez de bien, le Centre neuchâtelois et jurassien de réadaptation fonctionnelle et l'Ecole romande d'aides familiales « La Maison claire ».*

*Dans ce bulletin, nous avons déjà dit les avantages qu'offre le Centre neuchâtelois et jurassien de réadaptation fonctionnelle, dû à l'initiative du Dr de Montmollin et dont M. Sunier fait partie du comité présidé par M. Stücker.*

*Créé grâce à l'appui financier des cantons de Neuchâtel et Berne, de nombreuses communes neuchâteloises et jurassiennes, d'entreprises industrielles, commerciales, bancaires et d'assurances, de fondations sociales et de généreux donateurs privés, le Centre permet aux handicapés physiques de récupérer, dans les meilleures conditions possibles, l'usage de leurs membres atteints par des accidents ou la maladie, ou de s'adapter à leur infirmité.*

*Ce Centre devait, selon les initiateurs, servir à soulager les rescapés de la poliomyélite. Mais, ceux-ci ayant presque complètement disparu, on y soigne actuellement des personnes atteintes de paralysie congénitale ou accidentelle, consécutives à des accidents ou à des attaques cérébrales.*

*Les muscles et les articulations, grâce aux traitements prescrits, doivent apprendre à travailler à nouveau. L'eau étant un moyen efficace pour supprimer le frottement et la pesanteur, une grande piscine a été aménagée au sous-sol du bâtiment.*

*A mesure que les forces reviennent aux handicapés physiques, ils sont soumis à des efforts plus importants en dehors de l'eau. C'est alors qu'intervient l'ergothérapie, à savoir le traitement par le travail. Certes,*